

La Région exerce actuellement des responsabilités en matière de formation professionnelle. Ceci concerne la formation en alternance, l'apprentissage, et la formation continue des adultes. La Région intervient également dans l'élaboration de la carte des formations fixée par le recteur. En Bretagne, la Région mène aussi avec le rectorat une politique coordonnée de lutte contre le décrochage dans le cadre du CPRDF. Aujourd'hui, les projets de loi de décentralisation et de la formation professionnelle prévoient un rôle accru

des Régions dans l'élaboration de la carte des formations et dans la mise en place d'un Service Public d'Orientation dans le cadre de conventions organisant l'exercice des compétences respectives de l'Etat et de la Région. En raison des considérables enjeux qui se posent en matière de formation et d'élévation du niveau de qualification, la FSU Bretagne veut attirer l'attention de la Région sur ses responsabilités, mais également l'alerter de certains dangers.

Service Public d'Orientation

La Région Bretagne fait partie des 8 régions qui expérimentent le SPRO. La nécessité d'un accompagnement qualifié et personnalisé pour aider toute personne, élèves, étudiants, salariés ou demandeurs d'emploi, à construire un projet de formation et d'orientation tout au long de la vie, ne fait aucun doute pour la FSU. Le service public doit y prendre toute sa place car il est le seul à offrir les garanties de gratuité, d'impartialité, de qualification de ses personnels. L'orientation doit être véritablement pensée comme un levier d'ouverture des possibles, de démocratisation de l'accès aux savoirs et aux qualifications, de lutte contre les inégalités tant dans le système scolaire que dans la vie professionnelle.

Acquiescer à ces principes n'équivaut pas, pour la FSU, à confondre tous les publics, ni à traiter de façon indifférenciée les différentes missions des services concernés. Le service public régional d'orientation ne doit pas faire table rase des structures existantes mais plutôt s'appuyer sur elles pour constituer un véritable réseau public, gratuit et de qualité. Il faut que ce service reconnaisse la spécificité des besoins des différents publics et soit structuré en deux branches :

► l'une, **la branche scolaire**, sous la responsabilité de l'Education Nationale, représentée par le réseau des Centres d'Information et d'Orientation avec des conseillers d'orientation-psychologues plus nombreux pour assurer un véritable suivi de la population scolaire.

► l'autre, **la branche « salariés ou en recherche d'emploi »**. Dans celle-ci, on distingue les personnes en recherche d'emploi suivies par des services publics tels que Pôle-emploi et les Missions Locales... et les salariés suivis par des organismes spécifiques tels que Fongécif.

Ces deux branches doivent s'articuler, en s'appuyant sur les maillages existants, dans le respect des missions, des statuts et des champs de compétences des uns et des autres. **Quant aux jeunes décrocheurs sortis du système éducatif sans qualification, ils doivent faire l'objet d'une mission et d'un suivi partagé associant le réseau des CIO et la MLDS (Mission de Lutte Contre le Décrochage Scolaire de l'Education Nationale) avec les autres structures centrées sur l'aide à l'insertion, notamment les Missions Locales.**

Pôle emploi

Pôle emploi doit garder ses prérogatives de Service public de l'orientation, formation insertion et recherche d'emploi. La mise en œuvre de l'application des directives européennes sur l'orientation tout au long de la vie ne s'accompagne pas des moyens suffisants pour que Pôle emploi puisse assurer sa mission d'orientation ou de réorientation auprès des usagers.

Dans le chantier « Pôle emploi 2015 », les nouvelles orga-

nisations orchestrées laissent peu de place à l'écoute et à l'analyse des besoins des usagers sur ces champs. Depuis la fusion, les conseillers ont subi et continuent de subir une déqualification et craignent, à court terme, de n'être plus en mesure d'assumer leur mission de service public. La FSU s'interroge sur la place qu'aura Pôle emploi dans ce dispositif et quelle sera son autonomie.

Les Centres d'Information et d'Orientation

La mise en place du SPRO ne doit pas impacter la carte des CIO, service public de proximité de l'éducation nationale implanté dans les districts scolaires. C'est la condition pour que les familles puissent rencontrer des professionnels qualifiés afin de réfléchir à l'orientation de leurs enfants sans avoir une distance trop importante à parcourir quelque soit leur lieu d'habitation.

Les conseillers d'orientation-psychologues sont de plus en plus sollicités pour participer à toutes sortes de manifestations en lien avec le réseau MFP : salons, forums, nuit de

l'orientation... où les conditions d'exercice de leur métier ne sont pas respectées (pas de lieu calme, pas de confidentialité, pas de temps suffisant à consacrer à chaque situation). Toutes ces sollicitations les détournent de leurs missions prioritaires.

Nous réclamons une convention-type pour cadrer nationalement le niveau d'engagement des CIO dans le SPRO. Lors du groupe de travail ministériel sur l'orientation, réuni le 30 janvier 2014, il a été annoncé une discussion à venir sur cette convention-type.

Formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie est un droit pour tous, mais elle ne doit pas être le prétexte à différer la formation des jeunes. La FSU considère que **le Compte Personnel de Formation prévu par le projet de loi doit être un droit ouvert à tous les salariés ou demandeurs d'emplois. En revanche, pour les jeunes de 16 à 25 ans le CPF ne doit pas s'exercer au détriment d'une politique volon-**

tariste de lutte contre les sorties prématurées du système scolaire, car il s'agit de permettre aux jeunes de revenir en formation initiale sous statut scolaire ou d'étudiant en vue d'obtenir un diplôme ; cette formation ne peut pas seulement être conditionnée par les besoins économiques locaux.

Apprentissage

La volonté de développer davantage l'apprentissage entre en contradiction avec l'objectif affiché dans le CPRDF d'élever le niveau de qualification des jeunes : faire sortir le plus tôt possible le maximum de jeunes vers la vie active ne peut que réduire la part de ceux qui pourront accéder aux études supérieures, en particulier

les jeunes issus des familles populaires. De plus, en dépit de nombreux engagements la qualité de la formation offerte aux apprentis reste problématique, de même que le nombre des ruptures de contrats d'apprentissage.

Voie professionnelle

La FSU défend le maintien en formation initiale pour tous les jeunes dans l'une de trois voies du lycée dans le cadre d'une scolarité portée à 18 ans. Les lycées professionnels publics sont un élément essentiel du dispositif de formation professionnelle des jeunes. Les discussions entre la Région Bretagne et le rectorat

autour de la carte des formations professionnelles et technologiques doivent conforter les formations sous statut scolaire du réseau public, seules à même de répondre aux besoins de formation du plus grand nombre de jeunes.

Pour une réponse sociale à la crise en Bretagne

La FSU s'est mobilisée pour un véritable volet social du Pacte d'avenir mobilisant l'ensemble des moyens de l'action publique. La crise actuelle nécessite un effort considérable de formation et de qualification des salariés. Un fond d'urgence dédié à Pôle Emploi doit permettre le financement de la formation des demandeurs d'emploi en particulier ceux inscrits depuis 24 mois (un million de personnes au niveau national). **Dans cette période, le remplacement par une bourse forfaitaire de la rémunération des stagiaires se dirigeant vers**

les dispositifs d'insertion, de remobilisation et d'aide à la définition de projet, tels que les POP (prestations d'orientation professionnelle) et les CAQ (contrat d'accès à la qualification), aura des conséquences très négatives pour les personnes en termes de couverture sociale. A l'inverse d'un tel signal négatif, la FSU attend de la Région et de l'Etat qu'ils donnent aux services publics les moyens de se mobiliser tant pour répondre à l'urgence sociale que pour préparer l'avenir.

<http://bretagne.fsu.fr/>

Contact : 06 88 44 54 36



Le service public,
on l'aime, on le fait avancer !